

Exemples de cotations

pour



The « *ERASOR* »

Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism
(Évaluation du risque de récidive sexuelle
chez les délinquants juvéniles)
(Version 2.0; Worling et Curwen, 2001)

James R. Worling, Ph.D., C.Psych.

Les lecteurs sont invités à consulter le manuel de cotation de The *ERASOR* pour obtenir de plus amples informations sur les facteurs de risque spécifiques et la communication du risque de récidive. The *ERASOR* est disponible gratuitement auprès de l'auteur par simple demande à l'adresse jworling@ican.net

Les lignes directrices figurant dans cette étude ont été formulées par les auteurs dans le cadre de leur participation au Programme SAFE-T. Il est de la seule responsabilité des personnes qui décident d'utiliser ou d'adopter les lignes directrices d'évaluation du risque communiquées ci-après d'estimer si celles-ci sont en adéquation avec leurs objectifs. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario, ses employés, agents, fonctionnaires et les auteurs se dégagent de toute responsabilité ou obligation légale eu égard aux dommages ou préjudices susceptibles de résulter de l'utilisation de The *ERASOR* et de ses lignes directrices.

1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs).

<input type="checkbox"/> Éléments présents <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Violence	<ul style="list-style-type: none"> • À tout moment au cours des six mois écoulés, l'adolescent a signalé ou manifesté une excitation sexuelle à la pensée/à la vue d'enfants âgés de moins de 12 ans (et d'enfants d'au moins quatre ans plus jeunes que l'adolescent), OU • A agressé sexuellement — dans l'année écoulée — deux (ou plus de deux) enfants âgés de moins de 12 ans (et des enfants d'au moins quatre ans plus jeunes que l'adolescent), OU • À tout moment au cours des six mois écoulés, l'adolescent a signalé ou manifesté une excitation sexuelle associée au recours à la violence sexuelle (violence physique excessive, menaces de mort ou de douleur physique, recours à une arme), OU • A agressé sexuellement — dans l'année écoulée — deux (ou plus de deux) personnes en ayant recours à une violence physique excessive, à des menaces de mort ou de douleur physique, ou à une arme.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/> Violence	<p>Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signalé ou manifesté une excitation sexuelle déviante envers des enfants prépubères, a eu recours à la violence, ou les deux, à tout moment au cours des six mois écoulés OU • Commis, au cours de l'année écoulée, des agressions sexuelles à l'encontre de deux (ou plus de deux) enfants prépubères ou a commis des agressions sexuelles à l'encontre de deux (ou plus de deux) personnes en ayant recours à une violence excessive, à des menaces de mort ou de douleur physique, ou à une arme.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	<ul style="list-style-type: none"> • L'adolescent n'a NI signalé NI manifesté d'excitation sexuelle à la pensée/à la vue d'enfants prépubères, ni manifesté d'excitation sexuelle associée au recours à la violence physique, ou les deux, au cours des six mois écoulés, OU • Au cours de l'année écoulée, l'adolescent n'a commis AUCUNE agression sexuelle à l'encontre de deux (ou plus de deux) enfants prépubères, ou d'agressions sexuelles à l'encontre de deux (ou plus de deux) personnes en ayant recours à une violence excessive, à des menaces de mort ou de douleur physique, ou à une arme.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	<p>Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.</p>

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans a commis des agressions sexuelles à l'encontre de deux enfants de sexe féminin âgées respectivement de six et de sept ans alors lorsqu'il avait 12 ans. Ces six derniers mois, il dit ne pas avoir éprouvé d'excitation sexuelle envers les enfants ou à l'idée d'un contact sexuel forcé. Les sources collatérales n'indiquent aucune manifestation récente d'excitation sexuelle déviante.
2. Une adolescente âgée de 15 ans a commis des agressions sexuelles à l'encontre de deux enfants de sexe féminin âgées respectivement de 12 et de 13 ans au cours de l'année écoulée. Ni l'adolescente, ni les sources collatérales ne signalent une manifestation récente d'excitation sexuelle déviante.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 17 ans qui a abusé sexuellement un enfant âgé de neuf ans il y a deux ans nie l'existence d'une quelconque excitation sexuelle déviante, et les témoignages recueillis auprès de ses parents et au sein de son école ne suggèrent aucune manifestation récente d'excitation sexuelle déviante. Toutefois, le personnel du centre de résidence observe qu'il regarde « avec concupiscence » les enfants plus jeunes que lui lors de sorties organisées au sein de la communauté.
4. Lorsqu'il évoque ses pulsions sexuelles actuelles, un adolescent âgé de 13 ans indique qu'il éprouve parfois une attirance sexuelle envers les enfants prépubères - mais seulement « de temps en temps ».

Se reporter à la page 29 pour consulter les suggestions de cotation

2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	À tout moment au cours des six mois écoulés, l'adolescent a manifesté des préoccupations ou des intérêts sexuels obsessionnels mis en évidence par les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Masturbation inhabituellement fréquente • Pensées, propos, gestes ou comportements de nature sexuelle inhabituellement fréquents • Recours inhabituellement fréquent à la pornographie (ou à tout autre élément textuel, illustré ou sonore que l'adolescent juge érotique) • Fantômes sexuels inhabituellement fréquents • Recours excessif à des fantasmes ou à des comportements sexuels pour surmonter un affect négatif (ennui, solitude, frustration, tristesse), la colère ou les situations problématiques.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a manifesté des préoccupations sexuelles obsessionnelles (pensées, comportements, fantasmes, images ou gestes) au cours des six mois écoulés.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent n'a PAS manifesté de préoccupations sexuelles obsessionnelles (pensées, comportements, fantasmes, images ou gestes) au cours des six mois écoulés.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 12 ans a commis des agressions sexuelles à l'encontre de son jeune frère pendant une période de deux ans. L'équipe soignante indique qu'il se masturbe trois à quatre fois par jour et qu'il adresse des remarques de nature sexuelle au personnel soignant et aux autres résidents.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 11 ans a agressé sexuellement trois voisins plus jeunes il y a deux mois. Il se touche continuellement l'entrejambe au cours des évaluations abordant des sujets d'ordre sexuel, et ses parents ont exprimé des préoccupations quant à la fréquence élevée de ses plaisanteries et allusions sexuelles.
3. Une adolescente âgée de 18 ans ayant commis une agression sexuelle six mois auparavant a signalé qu'elle consultait des sites Web au contenu explicite et/ou fréquentait des cybersalons érotiques pendant une durée d'environ une heure chaque soir. L'entretien n'a pas mis en évidence d'autre préoccupation de nature sexuelle. Ses parents ignorent tout de ses activités en ligne, mais ils indiquent qu'ils n'éprouvent pas d'inquiétude particulière quant aux préoccupations sexuelles de leur fille.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans ayant agressé sexuellement une femme adulte a indiqué qu'il avait souvent des pensées de nature sexuelle à la vue d'une jeune fille ou d'une femme adulte séduisante. Il a également mentionné qu'il appréciait les programmes télévisés montrant des personnes nues et/ou des rapports sexuels entre adultes. Les entretiens et rapports collatéraux ne fournissent pas d'éléments supplémentaires permettant de suggérer d'autres obsessions ou préoccupations de nature sexuelle.

Se reporter à la page 29 pour
 consulter les suggestions de cotation

3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	<p>À tout moment au cours des six mois écoulés, l'adolescent a adopté N'IMPORTE LAQUELLE des attitudes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les relations sexuelles avec des enfants âgés de moins de 12 ans ne sont pas préjudiciables à l'enfant; sont désirées par l'enfant; sont souvent initiées par les enfants; devraient être légalisées; constituent une preuve d'affection; ont une valeur pédagogique pour l'enfant, OU • Les relations sexuelles forcées avec des adolescents ou des adultes ne sont pas préjudiciables; sont désirées; procurent du plaisir; sont provoquées par le style vestimentaire ou le comportement de la victime; les divulgations de relations sexuelles forcées sont généralement fabriquées de toutes pièces.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	<p>Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a adopté des attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle à tout moment au cours des six mois écoulés.</p>
<input type="checkbox"/> Éléments absents	<p>L'adolescent n'a PAS adopté d'attitude tolérante à l'égard de l'agression sexuelle au cours des six mois écoulés.</p>
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	<p>Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.</p>

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a été arrêté à l'âge de 12 ans et demi après avoir agressé sexuellement trois enfants plus jeunes que lui qui fréquentaient le service de garde à domicile de sa mère. Le rapport de police signale qu'il a déclaré à l'enquêteur que les enfants avaient pris l'initiative du contact sexuel et que la plupart des jeunes enfants appréciaient les contacts sexuels. Aucune autre information n'a pu être obtenue.
2. Une adolescente de 16 ans a commis une agression sexuelle sur une personne de son âge au sein du foyer de traitement dans lequel elle est placée. Au cours de son évaluation, le personnel soignant n'a pu fournir aucun élément suggérant l'existence d'attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle. Cependant, les réponses qu'elle a données lors d'un questionnaire expérimental indiquent qu'elle pense que les jeunes enfants ne sont pas affectés par des relations sexuelles avec les adolescents.
3. Un adolescent de sexe masculin de 15 ans a reconnu avoir agressé sexuellement plusieurs enfants d'âge préscolaire habitant à proximité de chez lui. Au cours de l'évaluation, son père a émis à plusieurs reprises l'opinion que les enfants d'âge préscolaire étaient naturellement « intéressés » par les activités de nature sexuelle et que les agressions perpétrées par son fils ne leur causeraient aucun préjudice.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans fait l'objet d'une évaluation après avoir agressé une camarade de classe. Au cours de l'évaluation, il a déclaré que les femmes « provoquent » généralement les agressions sexuelles en raison de leur tenue vestimentaire, et il a également insisté sur le fait que les victimes d'abus sexuels mentent sur leurs expériences afin de préserver leur réputation.

Se reporter à la page 29 pour
 consulter les suggestions de cotation

4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	<p>À tout moment au cours des six mois écoulés, l'adolescent a été réticent à modifier ou à « abandonner » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les intérêts sexuels déviants répertoriés dans les « Éléments présents » ou les « Éléments potentiellement présents ou présents en partie » cités plus haut (facteur de risque n° 1) OU • Les attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle répertoriées dans les « Éléments présents » ou les « Éléments potentiellement présents ou présents en partie » cités plus haut (facteur de risque n° 3)
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	<p>Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a, à tout moment au cours des six mois écoulés, manifesté une réticence à l'idée de changer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les intérêts sexuels déviants répertoriés dans les « Éléments présents » ou les « Éléments potentiellement présents ou présents en partie » cités plus haut (facteur de risque n° 1) OU • Les attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle répertoriées dans les « Éléments présents » ou les « Éléments potentiellement présents ou présents en partie » cités plus haut (facteur de risque n° 3)
<input type="checkbox"/> Éléments absents	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours des six mois écoulés, l'adolescent a EFFECTIVEMENT accepté de modifier ses intérêts sexuels déviants (facteur de risque n°1, ci-dessus) ou ses attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle (facteur de risque n°3, ci-dessus), OU • Les facteurs de risque n°1 et n°3 précédemment évoqués n'ont pas été répertoriés parmi les « Éléments présents » ou les « Éléments potentiellement présents ou présents en partie »
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	<p>Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.</p>

Exemples

1. Une adolescente de 15 ans qui a agressé sexuellement une adolescente du même âge l'année passée a récemment mis un terme à son traitement et refuse toute nouvelle intervention.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans ayant agressé sexuellement deux enfants plus jeunes de sa communauté il y a quelques mois a révélé que depuis peu, il était excité sexuellement par la violence. Il suit un traitement hebdomadaire.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 17 ans qui a agressé plusieurs adolescents de son âge quand il avait 15 ans a déclaré que les adolescentes « provoquaient » l'agression sexuelle en raison de leur comportement ou de leur tenue vestimentaire, et que leur témoignage était toujours inventé de toutes pièces. Quand le thérapeute remet en question cette conviction, l'adolescent rit et lui déclare qu'il ignore tout des jeunes filles d'aujourd'hui.
4. Une adolescente de 14 ans ayant agressé sexuellement un enfant plus jeune deux ans auparavant manifeste des intérêts sexuels normaux pour son âge et ne présente pas d'attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle. Toutefois, elle refuse de suivre une thérapie axée sur la délinquance sexuelle, car elle est réticente à l'idée d'admettre ses infractions antérieures.

Se reporter à la page 29 pour
 consulter les suggestions de cotation

5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	L'adolescent a commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre de deux victimes ou plus.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre de deux victimes ou plus.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent a commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre d'une seule personne.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans s'est livré à un acte d'exhibitionnisme dans un parc, en présence d'une femme inconnue. À son insu, il a également été aperçu par un garçon de neuf ans qui jouait à proximité de la scène du délit.
2. Une adolescente de 12 ans a été inculpée et condamnée pour une agression sexuelle récente commise à l'encontre d'un voisin âgé de huit ans. Au cours de l'évaluation, elle a révélé avoir agressé sexuellement son frère, qui est plus jeune qu'elle. La police a décidé de ne pas engager de poursuites pour ce délit.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans fait l'objet d'une évaluation après avoir commis récemment et à plusieurs reprises des agressions sexuelles à l'encontre d'un élève de sa classe. Son dossier scolaire indique que le jeune homme s'est livré à des attouchements sexuels sur un camarade de classe du même âge lorsqu'il avait neuf ans; toutefois, ce délit n'a jamais fait l'objet d'une enquête par les autorités.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans vient d'être inculpé pour s'être livré à des attouchements sexuels sur son cousin. Ces agressions sexuelles se sont produites quand le jeune homme était âgé de 14 ans. À l'âge de 13 ans, il a reçu une mise en garde policière pour s'être exhibé devant un camarade d'école.

6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	L'adolescent a agressé sexuellement la même victime à deux reprises ou davantage.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a agressé sexuellement la même victime à deux reprises ou davantage.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent n'a JAMAIS agressé sexuellement la même victime à plus d'une reprise.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Une fillette âgée de 10 ans a reçu un avertissement scolaire après avoir eu un comportement sexuel abusif à l'encontre d'une camarade de classe. Selon la victime, ces abus se sont reproduits à une fréquence quasi quotidienne pendant deux semaines.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a récemment été condamné pour avoir agressé sexuellement son demi-frère âgé de neuf ans. Les parents ont indiqué qu'ils ignorent ce qui s'est précisément passé, et qu'ils ne savent pas qui croire. L'adolescent a affirmé que l'agression sexuelle n'avait eu lieu qu'une seule fois; toutefois, l'enfant victime a déclaré à la police que les abus s'étaient reproduits à de nombreuses reprises au cours de l'été précédent.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a été inculpé pour une agression sexuelle récente impliquant un attouchement sexuel imposé à un voisin âgé de neuf ans. Au cours de l'évaluation, le jeune homme a révélé que, deux mois avant ce délit, il avait exhibé ses parties génitales devant le même garçon.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 17 ans s'est récemment vu recommander une évaluation après un incident survenu à son école, au cours duquel il s'est masturbé en présence de deux camarades de classe. Les parents se montrent très préoccupés au sujet de leur fils, et la police a décidé de ne pas l'accuser au pénal attendu que le jeune semble éprouver beaucoup de remords et qu'il a un caractère très sociable.

7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte.

<input type="checkbox"/> Éléments présents Veuillez préciser <input type="checkbox"/> Accusation au pénal <input type="checkbox"/> Mise en garde par la police <input type="checkbox"/> Autre sanction appliquée par un adulte	À tout moment AVANT la dernière agression sexuelle en date, l'adolescent a été mis en garde, averti, puni, accusé au pénal ou sanctionné par un adulte représentant l'autorité (p. ex., agent de police, parent, professeur) pour agression sexuelle.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie qu' AVANT la dernière agression sexuelle en date, l'adolescent a été mis en garde, averti, puni, accusé au pénal ou sanctionné par un adulte représentant l'autorité (p. ex., agent de police, parent, professeur) pour agression sexuelle.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent n'a JAMAIS été mis en garde, averti, puni, accusé au pénal ou sanctionné par un adulte représentant l'autorité (p. ex., agent de police, parent, professeur) pour une agression sexuelle ANTÉRIEURE à l'infraction sexuelle la plus récente.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a agressé sexuellement deux adolescents de son âge quand il avait 14 ans. En quatrième année, il a fait l'objet d'une exclusion temporaire pour s'être livré à des attouchements sexuels sur deux camarades de classe dans les toilettes de l'école.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans a commis une agression sexuelle à l'encontre d'enfants fréquentant le service de garde à domicile de sa mère. Il avait 12 ans à l'époque des faits. Il a reçu un avertissement de la part du préposé à la protection de l'enfance après la divulgation du délit. À l'âge de 13 ans, il a ensuite été accusé d'avoir agressé sexuellement un enfant prépubère dans un parc public. Il nie avoir commis le délit sexuel le plus récent et maintient qu'il a uniquement plaidé coupable sur l'avis de son avocat.
3. Au cours de l'évaluation d'un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans ayant agressé sexuellement son jeune frère, celui-ci indique que ses parents l'ont pris sur le fait à une occasion et lui ont interdit de se livrer à des pratiques sexuelles sur son frère. Les parents indiquent qu'ils ignoraient tout des agressions sexuelles perpétrées avant que le jeune frère ne les leur révèle.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 17 a récemment été inculpé pour deux délits sexuels commis à l'encontre de son voisin âgé de 5 ans. Lors de la première agression, l'oncle de l'adolescent est entré dans la pièce où le délit a été commis, a été choqué par la scène et a quitté la pièce sans signaler les faits à quiconque.

Se reporter à la page 30 pour
 consulter les suggestions de cotation

8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	<p>Lors de n'importe laquelle des infractions sexuelles antérieures, l'adolescent a déjà :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manifesté une brutalité physique ou une agressivité allant au-delà de la violence nécessaire à l'obtention de l'« obéissance » de la victime, OU • Utilisé ou menacé d'utiliser une arme (qu'une arme ait effectivement été en sa possession ou non), OU • Eu recours ou menacé d'avoir recours à la violence physique à l'encontre de la victime ou de proches de la victime, tels que les membres de sa famille
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	<p>Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a déjà manifesté une brutalité physique ou une agressivité excessive; OU utilisé ou menacé d'utiliser une arme; OU eu recours ou menacé d'avoir recours à la violence physique à l'encontre de la victime ou de proches de la victime, tels que les membres de sa famille</p>
<input type="checkbox"/> Éléments absents	<p>L'adolescent n'a JAMAIS manifesté une brutalité physique ou une agressivité excessive; n'a JAMAIS utilisé ou menacé d'utiliser une arme; n'a JAMAIS eu recours ou menacé d'avoir recours à la violence physique à l'encontre de la victime ou de proches de la victime, tels que les membres de sa famille</p>
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	<p>Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.</p>

Exemples

1. D'après le dossier judiciaire et le témoignage ayant trait à l'impact de l'agression sur la victime, une fillette âgée de neuf ans a signalé que l'adolescente de 15 ans faisant l'objet de l'évaluation l'a récemment enfermée dans une salle de bains et l'a poussée contre le mur pendant l'agression sexuelle.
2. Au cours de plusieurs agressions sexuelles récentes, un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a déclaré à sa sœur âgée de 11 ans que si elle refusait d'obtempérer, il ne serait plus jamais son frère.
3. Quelques jours après la dernière agression sexuelle perpétrée, un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans accusé d'infractions sexuelles récentes a déclaré à sa victime, un enfant de 11 ans, qu'il le rouerait de coups si l'agression était divulguée. Aucun autre élément n'indique que l'adolescent s'est livré à une violence excessive ou a eu recours à d'autres menaces physiques.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 18 ans ayant récemment commis une agression sexuelle à l'encontre de deux enfants plus jeunes a indiqué au cours de son évaluation qu'il n'avait pas eu recours à la violence physique et n'avait pas menacé physiquement ses victimes au cours du délit. Les témoignages des victimes ne fournissent aucune information à cet égard.

9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	L'adolescent a DÉJÀ commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre d'un enfant âgé de moins de 12 ans et d'au moins quatre ans plus jeune que l'adolescent lui-même.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a déjà commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre d'un enfant âgé de moins de 12 ans et d'au moins quatre ans plus jeune que l'adolescent lui-même.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent n'a JAMAIS commis d'agression sexuelle intentionnelle à l'encontre d'un enfant âgé de moins de 12 ans et d'au moins quatre ans plus jeune que l'adolescent lui-même.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Une adolescente de 17 ans a récemment commis une agression sexuelle à l'encontre de ses cousins, âgés respectivement de 12 et de 14 ans. Les délits sexuels perpétrés impliquaient une pénétration sexuelle dans le cas de l'adolescent de 14 ans et une exhibition génitale devant l'adolescent de 12 ans.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans a récemment commis plusieurs agressions sexuelles à l'encontre d'un voisin du même âge. Son dossier indique qu'à l'âge de 10 ans, il a également abusé sexuellement d'un cousin âgé de quatre ans.
3. Un adolescent âgé de 14 ans s'est récemment livré à des abus sexuels à l'encontre d'un voisin âgé de 11 ans. Les informations consignées dans son dossier indiquent que la victime présentait des difficultés d'apprentissage et des troubles d'ordre émotionnel.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a récemment commis des agressions sexuelles à l'encontre d'une voisine âgée de 12 ans. Au cours de l'un des délits, la sœur de l'adolescent, âgée de 9 ans, a pénétré dans la pièce où se déroulait l'agression. L'adolescent lui a alors ordonné de se livrer à des attouchements sexuels sur la victime, parce qu'il redoutait que sa sœur ne dévoile ses actes si elle n'était pas « impliquée » dans l'agression.

10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	L'adolescent a DÉJÀ commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre d'une personne étrangère à son entourage. On considère qu'une victime est étrangère à l'adolescent si ce dernier l'a rencontrée moins de 24 heures avant l'agression sexuelle.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a déjà commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre d'une personne étrangère à son entourage.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent n'a JAMAIS commis d'agression sexuelle à l'encontre d'une personne étrangère à son entourage.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans s'est récemment livré à des abus sexuels sur une adolescente de son âge, qu'il a décrite comme une amie du voisinage. Il indique qu'au cours des derniers mois, il a vu sa victime à plusieurs reprises. Les témoignages de la victime et d'autres personnes mettent cependant en évidence que, même si la victime habite dans la même communauté que l'adolescent, elle n'avait jamais vu le jeune homme avant l'agression.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans a récemment été inculpé pour une agression sexuelle récente à l'encontre d'une adolescente de 15 ans dont il avait fait la connaissance le soir même au cours d'une fête.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans s'est livré à des abus sexuels sur deux enfants plus jeunes lors d'une visite chez des cousins résidant dans une autre région.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 12 ans a été inculpé à la suite d'agressions sexuelles récentes commises à l'encontre de deux adolescents de son âge. L'agression s'est déroulée chez l'une des deux victimes. L'un des deux garçons était un camarade de classe de l'adolescent. La deuxième victime ignorait le nom du jeune homme inculpé pour ce délit sexuel; toutefois, le rapport de police indique qu'il avait déjà aperçu son agresseur à la piscine communautaire.

11. Absence de discrimination dans le choix des victimes.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	L'adolescent a déjà commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre de : <ul style="list-style-type: none"> • Victimes de sexe masculin <i>et</i> féminin OU • Enfants victimes (âgés de 12 ans et quatre ans plus jeunes que l'adolescent <i>et</i> victimes adultes ou du même âge OU • Victimes appartenant au cercle familial <i>et</i> victimes non liées par des liens de parenté OU • Victimes connues <i>et</i> inconnues de l'adolescent (on considère qu'une victime est inconnue si l'adolescent a fait sa connaissance moins de 24 heures avant l'agression sexuelle)
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a déjà commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre de victimes de sexe masculin <i>et</i> de sexe féminin OU à l'encontre d'enfants <i>et</i> d'adolescents du même âge/d'adultes OU à l'encontre de victimes appartenant au cercle familial <i>et</i> non liées par des relations de parenté OU de victimes lui étant connues <i>et</i> inconnues.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent n'a JAMAIS commis d'agression sexuelle intentionnelle à l'encontre de victimes de sexe féminin <i>et</i> de sexe masculin OU d'enfants <i>et</i> d'adolescents du même âge/d'adultes OU de victimes appartenant au cercle familial <i>et</i> non liées par des relations de parenté OU de victimes lui étant connues <i>et</i> inconnues.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a agressé sexuellement un voisin âgé de 12 ans. Au cours de l'évaluation, il a également révélé s'être livré à des abus sexuels sur un camarade de classe âgé de 13 ans.
2. Une jeune femme de 20 ans a récemment commis une agression sexuelle à l'encontre de son frère de 14 ans. Son dossier indique que depuis l'âge de 15 ans, elle a agressé sexuellement une voisine âgée de six ans à plusieurs reprises.
3. Au cours de l'année écoulée, un adolescent de sexe masculin âgé de 17 ans s'est livré à des abus sexuels répétés sur un cousin âgé de huit ans. Lors de l'une des agressions, la sœur de la victime, âgée de 10 ans, a pénétré dans la pièce où se déroulait le délit. L'adolescent lui a alors ordonné de se dévêtir et de se livrer à des attouchements sexuels sur son frère, car il redoutait qu'elle ne signale le délit si elle n'y était pas « incluse ».
4. Trois ans auparavant, un adolescent de 15 ans a agressé sexuellement un garçon de sept ans. Il a été placé en famille d'accueil pendant huit mois, et récemment (il y a deux mois), il s'est livré à des abus sexuels sur son frère de famille d'accueil, un garçon âgé de neuf ans.

12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin).

<input type="checkbox"/> Éléments présents	L'adolescent de sexe masculin a DÉJÀ commis une agression sexuelle intentionnelle à l'encontre d'une victime de sexe masculin.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent de sexe masculin a déjà, de façon intentionnelle, choisi et agressé sexuellement une victime de sexe masculin.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent de sexe masculin n'a JAMAIS choisi intentionnellement une victime de sexe masculin à des fins d'agression sexuelle.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 12 ans reconnaît avoir agressé sexuellement deux camarades d'école de sexe féminin dans la cour de récréation. Son dossier contient un rapport des services de protection de l'enfance, qui indique qu'à l'âge de 10 ans et demi, ce garçon a reçu un avertissement de la part d'un maître nageur. Ce dernier pense que l'adolescent s'est livré à des attouchements sexuels sur un garçon de huit ans à la piscine publique. L'adolescent et ses parents nient ces allégations.
2. Une adolescente de 15 ans s'est récemment livrée à des abus sexuels sur une fillette de dix ans, et ce, pendant huit mois.
3. Au cours d'une promenade en vélo dans un parc du voisinage, un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a exposé ses organes génitaux devant une adolescente du même âge. Les rapports contenus dans son dossier indiquent qu'il a commis le même délit devant des femmes adultes au cours des cinq mois écoulés. Au cours de l'acte d'exhibitionnisme devant l'adolescente, un enfant a assisté au délit depuis la fenêtre de sa chambre et a contacté la police.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans a récemment été inculpé pour s'être livré à des abus sexuels sur son jeune frère adoptif. Il refuse de reconnaître le délit malgré les preuves irréfutables fournies par la victime et plusieurs témoins.

Se reporter à la page 31 pour consulter les suggestions de cotation

13. Diversité des comportements d'agression sexuelle.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	L'adolescent a DÉJÀ tenté de commettre ou s'est déjà livré à plusieurs types de comportements d'agression sexuelle, avec et/ou sans contact, incluant les actes suivants (liste non exhaustive) : exhibitionnisme, voyeurisme, appels téléphoniques obscènes, harcèlement, agression à l'aide d'une arme, frotteurisme, bestialité, <u>attouchements sexuels, pénétration orale, vaginale ou anale.</u>
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a DÉJÀ tenté de commettre plusieurs types de comportements d'agression sexuelle, avec et/ou sans contact, incluant les actes suivants (liste non exhaustive) : exhibitionnisme, voyeurisme, appels téléphoniques obscènes, harcèlement, agression à l'aide d'une arme, frotteurisme, bestialité, <u>attouchements sexuels, pénétration orale, vaginale ou anale.</u>
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent a manifesté UN SEUL type de comportement d'agression sexuelle.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a récemment été condamné pour avoir commis une agression sexuelle à l'encontre de deux membres plus jeunes de sa fratrie. Le jeune homme affirme que le délit ne s'est produit qu'à une seule reprise, par-dessus les vêtements, et qu'il a seulement tenté de toucher les parties intimes de ses victimes avec les mains. Toutefois, selon les dépositions des victimes auprès de la police, les voies de fait impliquaient des attouchements sexuels et des pénétrations, et ce, à plusieurs reprises pendant deux ans.
2. Bien qu'il n'y ait jamais eu d'agression sexuelle, les responsables de l'école d'un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans sont préoccupés par le comportement de ce dernier dans l'enceinte de l'établissement. Cette inquiétude est motivée par le fait qu'il émet des commentaires inappropriés, à connotation sexuelle, devant les autres élèves, qu'il a recours à des gestes sexualisés et qu'il présente des antécédents de victimisation sexuelle sans avoir jamais reçu de soutien psychologique.
3. Au cours d'un entretien, un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans a admis s'être exhibé sexuellement devant un enfant plus jeune dans l'enceinte d'un parc. Bien qu'il nie avoir commis d'autres délits sexuels, son dossier signale d'autres occasions au cours desquelles le jeune homme, à l'âge de 11 et 12 ans, a exhibé ses organes génitaux devant des victimes adultes de sexe féminin qui lui étaient inconnues.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a récemment été inculpé pour avoir commis une agression sexuelle à l'encontre d'un cousin âgé de sept ans. L'enfant victime s'est montré très réticent à fournir des détails sur cet abus sexuel. D'après la grand-mère des deux enfants, chez qui ils se trouvaient à l'époque des faits, « des attouchements sexuels ont probablement eu lieu ».

14. Orientation interpersonnelle antisociale.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent a fait preuve d'une orientation interpersonnelle antisociale, comme l'atteste la présence d'au moins quatre des éléments de la liste suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'attitudes antisociales ou procriminelles • Attitude de défi vis-à-vis des personnes incarnant l'autorité • Non respect et insensibilité aux droits et au ressenti d'autrui • Orientation égoïste/égocentrique • Difficulté à assumer la responsabilité de la plupart de ses actes répréhensibles (pas seulement sexuels) • Absence de culpabilité ou de remords vis-à-vis de la plupart des actes répréhensibles commis (pas seulement sexuels) • Recours fréquent au mensonge et à la supercherie • Perception exagérée de sa propre valeur et de sa propre importance • Semble insensible du point de vue émotionnel, ou manifeste des émotions qui « sonnent faux » • Fréquentes infractions aux lois et aux règles établies—en plus des agressions sexuelles
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent a fait preuve d'une orientation interpersonnelle antisociale au cours des six mois écoulés (présence de seulement deux ou trois des éléments répertoriés ci-dessus).
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent n'a PAS fait preuve d'une orientation interpersonnelle antisociale au cours des six mois écoulés.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans fait actuellement l'objet d'une inculpation pour un vol et une agression sexuelle récente. Il n'avait jamais été inculpé par le passé. Son comportement récent révèle une tendance à défier l'autorité de ses parents et de ses professeurs, et il éprouve de grandes difficultés à admettre sa responsabilité dans les délits qui lui sont reprochés. Il est très égocentrique et surestime de façon considérable ses capacités et ses compétences. De plus, il est fermement convaincu qu'on n'enfreint pas vraiment la loi à moins d'être pris sur le fait.
2. Une adolescente de 13 ans a agressé sexuellement sa sœur de famille d'accueil lors d'un précédent hébergement. Les parents et le personnel ont remarqué qu'elle était relativement égocentrique. De plus, elle n'éprouve aucun remords vis-à-vis de l'abus sexuel perpétré et rend sa sœur de famille d'accueil responsable du délit commis. Hormis ces faits, aucun élément ne révèle une tendance antisociale marquée.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 12 ans a récemment commis une agression sexuelle à l'encontre d'un adolescent du même âge vivant dans sa communauté. À l'âge de huit ans, il a commencé à commettre des vols et des actes de pyromanie; toutefois, il a renoncé à commettre ce type de délits depuis l'âge de dix ans et demi. Des entretiens et des résultats de test récents indiquent qu'il est généralement sociable; cependant, ses parents et ses professeurs soulignent qu'il triche et ment de façon fréquente.

Se reporter à la page 32 pour
consulter les suggestions de cotation



4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 18 ans a récemment été accusé d'avoir commis des abus sexuels sur plusieurs enfants de son voisinage. L'étude de son dossier, qui est d'une longueur conséquente, met en évidence que depuis l'âge de sept ans, il a enfreint la loi à de nombreuses reprises, notamment en volant, en consommant des substances psychoactives, en faisant preuve de cruauté vis-à-vis des animaux et en se battant. Les témoignages de ses professeurs de cinquième et de sixième année font référence à de nombreuses supercheries, à une tendance à faire porter la responsabilité de ses actions sur d'autres personnes, à défier l'autorité de ses parents et de ses professeurs et à son absence de remords.

15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	À tout moment au cours des six mois écoulés, les relations sociales de l'adolescent ont été caractérisées par : <ul style="list-style-type: none"> • L'absence de lien émotionnel intime avec des personnes du même âge (c'est-à-dire des personnes hors du cercle familial ayant le même âge que l'adolescent à trois ans près), OU • L'absence d'amis proches OU une relation construite exclusivement autour d'un(e) ami(e) du même âge OU • Le fait d'être isolé socialement de jeunes du même âge (en dehors de la journée d'école normale)
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que, à tout moment au cours des six mois écoulés, l'adolescent n'a établi aucune relation émotionnelle intime avec des jeunes de son âge, a compté sur une relation construite exclusivement autour d'un(e) ami(e) du même âge et/ou était socialement isolé des jeunes de son âge en dehors de la journée d'école normale.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent a EFFECTIVEMENT entretenu des relations émotionnelles intimes avec des jeunes de son âge, avait au moins deux amis proches, et/ou n'était pas socialement isolé des jeunes de son âge en dehors de la journée d'école normale.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a récemment agressé sexuellement deux adolescentes de son âge. Il indique qu'il est très lié avec ses voisins respectivement âgés de 9, 10 et 15 ans. Ses parents indiquent qu'il entretient effectivement des relations amicales avec ces trois garçons et qu'ils jouent souvent ensemble après l'école.
2. Une adolescente de 16 ans a agressé sexuellement l'une de ses cousines l'année dernière. Ce délit n'a pas fait l'objet de poursuites judiciaires. La jeune fille indique qu'elle entretient des relations d'amitié proche avec deux camarades de classe et déclare qu'elles se font régulièrement des confidences. Toutefois, elle n'est pas autorisée à fréquenter ses amies après l'école ou en fin de semaine.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a été placé dans un centre de détention à la suite d'une condamnation pour agression sexuelle. Il a été autorisé à quitter ce centre il y a quatre mois. Le jeune homme et ses parents indiquent que récemment (deux mois auparavant), il a fait la connaissance de deux adolescents de 15 et de 17 ans dans sa communauté et qu'ils se voient pendant la semaine au parc de planche à roulettes.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans s'est livré à des abus sexuels à l'encontre de ses deux jeunes frères pendant un an et demi. Les agressions ont commencé quand l'adolescent avait 11 ans. Le jeune homme et ses parents indiquent qu'il entretient des relations d'amitié proche avec deux amis qu'il connaît depuis la deuxième année. Les trois amis se retrouvent fréquemment au cours de la semaine pour faire du sport, jouer à des jeux vidéo ou faire des randonnées en vélo.

Se reporter à la page 32 pour
consulter les suggestions de cotation

16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent a fréquenté à plus d'une occasion des pairs qui : <ul style="list-style-type: none"> • participent souvent à des activités antisociales/criminelles, OU • consomment fréquemment de l'alcool et/ou des substances illicites, OU • l'adolescent a souvent adopté un comportement antisocial/criminel pour « s'intégrer » ou « faire partie » d'un groupe de pairs
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que, à plus d'une occasion au cours des six mois écoulés, l'adolescent a fréquenté des pairs qui : <ul style="list-style-type: none"> • participent souvent à des activités antisociales/criminelles, OU • consomment fréquemment de l'alcool et/ou des substances illicites, OU • l'adolescent a souvent adopté un comportement antisocial/criminel pour « s'intégrer » ou « faire partie » d'un groupe de pairs
<input type="checkbox"/> Éléments absents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent n'a PAS fréquenté à plus d'une occasion des jeunes de son âge participant souvent à des activités antisociales/criminelles ou consommant fréquemment de l'alcool et/ou des substances illicites.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans a récemment été condamné pour des délits sexuels vis-à-vis de plusieurs adolescentes de son âge résidant dans sa communauté. Ses parents indiquent qu'aujourd'hui, il reste à la maison et s'isole socialement, mais que l'année précédente, il fréquentait régulièrement deux adolescents de son âge qui commettaient souvent des vols à l'étalage et fumaient régulièrement de la marijuana.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a récemment été accusé d'avoir agressé sexuellement plusieurs adolescents de son âge dans l'enceinte de son école. Ses parents indiquent que leur enfant présente des troubles de sociabilité depuis l'école maternelle, et qu'il a souvent tendance à aller trop loin pour attirer l'attention des gens de son âge. Ses rapports scolaires signalent que le jeune homme a récemment fait l'objet de deux suspensions (il y a deux et quatre mois) pour avoir allumé un feu dans les toilettes de l'école à la suite d'un pari et pour avoir amené des revues pornographiques à l'école dans l'objectif de convaincre d'autres adolescents de déjeuner avec lui.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a été condamné à deux reprises au cours des trois années écoulées pour avoir agressé sexuellement plusieurs de ses jeunes cousins. À l'heure actuelle, il réside chez lui avec son père et sa mère, et ses parents ont révélé que le seul ami de leur fils avait récemment frappé un autre enfant. Ils ont précisé que cet ami était d'ordinaire très sociable.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans est actuellement détenu dans un centre pour jeunes délinquants. Il est très sociable et amical, et était inconnu des services de police avant une récente inculpation pour agression sexuelle à l'encontre d'enfants fréquentant le service de garde à domicile de sa tante.

Se reporter à la page 32 pour
 consulter les suggestions de cotation

17. Agression interpersonnelle.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent a fait preuve de tendances à l'agression interpersonnelle, caractérisées par une multitude de comportements verbalement et physiquement agressifs vis-à-vis d'autrui.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que, au cours des six mois écoulés, l'adolescent a fait preuve de tendances à l'agression interpersonnelle, caractérisées par une multitude de comportements verbalement et physiquement agressifs vis-à-vis d'autrui.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent n'a PAS fait preuve de tendances à l'agression interpersonnelle caractérisées par une multitude de comportements verbalement et physiquement agressifs vis-à-vis d'autrui.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a agressé sexuellement un membre de sa fratrie plus jeune que lui. Les agressions se sont répétées à plusieurs reprises pendant une période de deux ans et demi. Il y a trois mois, à la suite d'une dispute avec un membre du personnel, il a donné un puissant coup de poing à travers la cloison de la chambre qu'il occupait dans un foyer de groupe. Un rapport d'incident signale également qu'il avait proféré des insultes à l'encontre de ce même membre du personnel plus tôt dans la journée.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 12 ans a récemment été accusé d'avoir agressé sexuellement plusieurs personnes de son âge ainsi que des enfants plus jeunes. Ses parents et ses professeurs ont signalé qu'au cours des six mois écoulés, il s'en était pris à un camarade de classe vulnérable et le rudoyait fréquemment.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans a reçu deux avertissements de la part de policiers pour avoir commis des délits sexuels dans sa communauté. Aucune information fournie par les parents ou l'adolescent lui-même n'indique qu'il ait fait preuve d'agressivité au cours des six mois écoulés. Toutefois, son dossier scolaire fait état de deux suspensions pour avoir agressé physiquement plusieurs adolescentes à l'âge de 11 ans.
4. Une adolescente de 15 ans a été reçue aux fins d'évaluation à la demande ses parents, sur les conseils d'un préposé à la protection de l'enfance. Il n'y a pas eu d'intervention policière; toutefois, les parents de la jeune fille s'inquiètent du fait qu'elle ait récemment commis des agressions sexuelles à l'encontre d'un cousin. Ils déclarent également que depuis peu, leur fille conteste leur autorité et qu'à plusieurs reprises, elle s'est montrée insultante vis-à-vis de sa petite sœur.

18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif.

<input type="checkbox"/> Éléments présents (à préciser) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Colère <input type="checkbox"/> Affect négatif 	<p>À tout moment au cours des six mois écoulés, le comportement de l'adolescent a révélé une escalade :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la colère (p. ex., crise de rage, agressivité verbale ou physique, menaces), OU • d'un affect négatif tel que la dépression, l'anxiété, la solitude, l'ennui ou la frustration <p>REMARQUE : ce facteur concerne UNIQUEMENT l'escalade, c'est-à-dire l'aggravation, de la colère ou d'un autre affect négatif — il ne porte PAS seulement sur la présence de la colère ou d'un autre affect négatif.</p>
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	<p>Éléments prouvant potentiellement ou en partie que, à tout moment au cours des six mois écoulés, le comportement de l'adolescent a révélé une escalade :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la colère (p. ex., crise de rage, agressivité verbale ou physique, menaces), OU • d'un affect négatif tel que la dépression, l'anxiété, la solitude, l'ennui ou la frustration
<input type="checkbox"/> Éléments absents	<p>Le comportement de l'adolescent n'a révélé AUCUNE escalade de la colère ou d'un autre affect négatif au cours des six mois écoulés.</p>
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	<p>Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.</p>

Exemples

1. Une adolescente de 18 ans a récemment été inculpée pour abus sexuel sur deux enfants plus jeunes qu'elle. Une évaluation réalisée 14 mois auparavant signale qu'elle manifeste une forte propension à l'anxiété et à la dépression en raison d'antécédents traumatiques. Les tests dont elle vient de faire l'objet révèlent également la présence de tendances anxieuses et dépressives. Aucun élément n'a mis en évidence une évolution du fonctionnement affectif ces six derniers mois.
2. Une adolescente âgée de 13 ans a agressé sexuellement ses deux petits frères pendant deux ans avant la divulgation des délits. Deux mois auparavant, elle a été confiée à une famille d'accueil. Depuis lors, elle se montre extrêmement irritable et se tient à l'écart des personnes de son âge.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans s'est récemment livré à des délits sexuels dans un parc. Son grand-père est décédé 12 mois plus tôt. Le jeune homme était très proche de son grand-père, avec qui il vivait ces huit dernières années. À la suite de la divulgation de ses agressions sexuelles (quatre mois auparavant), il est devenu extrêmement silencieux et réservé.
4. Au cours d'une évaluation, un adolescent de sexe masculin âgé de 17 ans ayant commis de nombreuses agressions sexuelles s'est décrit comme étant insensible aux affects négatifs. Les réponses qu'il a données aux tests psychologiques ont été jugées non valables en raison de son besoin de se dépeindre de façon trop positive. Le personnel du centre où il est placé n'a pas pu décrire le fonctionnement affectif du jeune homme en raison de son arrivée très récente. En effet, l'adolescent ne réside au centre que depuis quatre semaines.

19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité).

<input type="checkbox"/> Éléments présents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent a révélé qu'il éprouvait des difficultés à contrôler son comportement et l'expression de ses affects. L'impulsivité est définie par la présence d'au moins trois des critères suivants : l'adolescent : <ul style="list-style-type: none"> • présente une intolérance à la frustration • éprouve des difficultés à attendre avant de donner une réponse (« laisse échapper ses réponses sans réfléchir ») • interrompt fréquemment les autres • parvient rarement à suivre des instructions ou à obéir à des ordres • se montre souvent lassé par la routine • attrape ou touche souvent des objets/des personnes sans demander la permission au préalable • parvient rarement à se représenter les conséquences de ses actes avant de commencer une activité (particulièrement dans le cas d'activités susceptibles de présenter un risque ou un danger)
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que, au cours des six mois écoulés, l'adolescent a révélé des difficultés à contrôler son comportement ou l'expression de ses affects, et est d'ordinaire très impulsif (présente un ou deux des critères répertoriés plus haut).
<input type="checkbox"/> Éléments absents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent n'a PAS manifesté de difficultés à contrôler son comportement ou l'expression de ses affects. Il ne fait généralement PAS preuve d'impulsivité.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 17 ans a récemment commis des abus sexuels sur deux personnes de son âge. Bien qu'aucun signe d'impulsivité notoire n'ait été mis en évidence par les derniers entretiens et tests psychologiques, il a été établi à deux reprises que le jeune homme souffrait d'hyperactivité avec déficit de l'attention, la première fois lorsqu'il avait sept ans, la deuxième fois à l'âge de 12 ans.
2. Les tests et les entretiens menés sur une adolescente de 14 ans ayant commis plusieurs agressions sexuelles révèlent que cette dernière s'ennuie très facilement et adopte fréquemment des comportements à risque. Aucun autre élément n'a permis de mettre en évidence l'apparition récente d'un comportement impulsif.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans a récemment été condamné pour plusieurs agressions sexuelles perpétrées sur sa demi-sœur plus jeune. Les témoignages de ses parents et du personnel soignant à propos du comportement adopté récemment par le jeune homme (au cours des six derniers mois) révèlent que celui-ci éprouve de grandes difficultés à rester assis sans rien faire, à attendre son tour pour prendre la parole et à résister à la frustration. Il a également été décrit comme quelqu'un ayant tendance à se tenir trop près d'autrui et à toucher les objets appartenant à d'autres sans obtenir leur permission au préalable.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a récemment commis des agressions sexuelles à l'encontre de deux enfants plus jeunes que lui et résidant dans son voisinage. Il s'est révélé très attentif au cours du premier entretien d'évaluation et n'a montré aucun signe d'impulsivité. Aucun rapport collatéral n'a pu être obtenu.

Se reporter à la page 33 pour
 consulter les suggestions de cotation

20. Situation de détresse familiale

<input type="checkbox"/> Éléments présents	À tout moment au cours des six mois écoulés, QUEL QUE SOIT l'endroit où l'adolescent était hébergé, sa famille a été soumise à des tensions extrêmes, qui peuvent être dues à l'un des problèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Discorde maritale marquée • Décès de l'un des membres de la famille • Départ de l'un des membres de la famille • Maladie grave affectant l'un des membres de la famille • Changement important dans la situation familiale (déménagement, emploi, revenus) • Pauvreté • Délinquance d'un membre de la famille, outre l'adolescent • Victimisation sexuelle ou physique au sein de la famille (en dehors de l'infraction sexuelle à l'origine de la peine de l'adolescent) • Présence de conflits importants au sein de la famille – AUTRES QUE le conflit opposant le délinquant à (l'un de) ses parents
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que la famille de l'adolescent a été soumise à de fortes tensions à tout moment au cours des six mois écoulés.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	La famille de l'adolescent n'a PAS été soumise à de fortes tensions au cours des six mois écoulés.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Une adolescente âgée de 16 ans s'est récemment livrée à des abus sexuels sur trois camarades d'école. Elle a également commis des agressions sexuelles à l'encontre d'enfants prépubères fréquentant le service de garde à domicile de sa tante. Sa famille est actuellement soumise à de fortes tensions en raison de difficultés financières et du fait qu'un des membres de la famille vient d'apprendre qu'il souffrait d'une maladie grave. À l'heure actuelle, l'adolescente réside dans un centre situé dans une autre région, et elle s'adapte très bien à son nouvel environnement.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a agressé sexuellement un enfant de sexe masculin deux ans auparavant. Il réside sous le toit familial, dans une grande métropole. Sa famille, qui vivait auparavant dans une petite ville, a déménagé il y a trois mois, avec pour conséquences un changement d'école et d'emploi.
3. Depuis les sept derniers mois, un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans se masturbe tout en portant des couches. Ses parents évoquent des tensions familiales liées à des difficultés financières et à leur récente séparation.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 18 ans a été placé hors de son domicile à la suite d'abus sexuels perpétrés sur un demi-frère plus jeune que lui. Ses parents se déclarent très choqués et signalent que la victime regrette de ne plus vivre avec son frère. Outre une discorde conjugale marquée résultant d'une situation de loyauté partagée, les parents de l'adolescent signalent que le fait d'avoir leurs propres parents âgés à leur charge vient exacerber les tensions existantes.

Se reporter à la page 33 pour
 consulter les suggestions de cotation



21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un de ses parents/Rejet parental

<input type="checkbox"/> Éléments présents	<p>À tout moment au cours des six mois écoulés, l'adolescent a vécu une relation parent-enfant extrêmement conflictuelle, mise en évidence par les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adolescent se sent rejeté, non aimé ou non désiré par ses parents ou l'un de ses parents • Les parents ont actuellement recours à une discipline physique ou verbale dure/punitive • Très peu d'implication parentale, d'autant plus ressentie si le parent était autrefois davantage impliqué dans la vie de l'adolescent • Désaccord/conflit significatif entre parent et enfant
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	<p>Éléments prouvant potentiellement ou en partie que, à tout moment au cours des six mois écoulés, l'adolescent a vécu une relation parent-enfant extrêmement conflictuelle, ou s'est senti rejeté, non aimé ou non désiré par ses parents ou l'un de ses parents.</p>
<input type="checkbox"/> Éléments absents	<p>Au cours des six mois écoulés, l'adolescent n'a PAS vécu de relation parent-enfant extrêmement conflictuelle, ou ne s'est PAS senti rejeté, non aimé ou non désiré par ses parents ou l'un de ses parents.</p>
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	<p>Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.</p>

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 12 ans s'étant récemment livré à des abus sexuels sur sa petite sœur décrit une relation de grande complicité avec sa mère et une relation satisfaisante avec son beau-père. Bien qu'il n'ait jamais rencontré son père biologique, il demande aujourd'hui à communiquer avec lui.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a été condamné pour avoir agressé sexuellement une personne de son âge et de sa communauté l'année dernière. Son père a fait preuve d'une grande violence physique à l'égard du jeune homme pendant quatre ans (l'adolescent avait six ans quand les abus ont commencé). Le petit frère de l'adolescent indique ne pas se sentir aimé et avoir l'impression que sa présence est indésirable.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans a récemment été condamné pour avoir agressé sexuellement deux cousins plus jeunes que lui. Les données recueillies lors de l'évaluation indiquent que le jeune homme entretient des relations très positives avec sa mère et son beau-père. Il a été rapporté (et observé) que le jeune homme est très proche de son père et que cette relation est gratifiante pour l'un comme pour l'autre. Néanmoins, l'adolescent a signalé qu'au cours de l'année écoulée, il avait eu de fréquentes disputes avec sa belle-mère au sujet des règles et limites qui lui étaient fixées et des responsabilités qui lui incombaient.
4. Depuis quatre semaines, un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans est hébergé dans un centre spécialisé pour les délinquants sexuels juvéniles. Il déclare que sa mère et lui sont très proches et qu'elle lui est d'un grand soutien. Quand on lui demande quelles relations il entretient avec son père, il indique qu'ils étaient très proches avant la divulgation, il y a deux mois, des agressions sexuelles qu'il a perpétrées. Le jeune homme pense que son père tient toujours à lui; néanmoins, il signale que son père avait manifesté de la colère en apprenant ces délits sexuels. Il fait également remarquer que son père n'a pas assisté aux deux dernières visites.

Se reporter à la page 34 pour consulter les suggestions de cotation

22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	<p>À tout moment au cours des six mois écoulés, l'un ou les deux parents de l'adolescent ont manifesté leur désaccord par rapport à l'évaluation/au traitement spécifique à l'agression sexuelle suivi par leur enfant, comme le prouve la présence d'au moins un des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le(s) parent(s) refuse(nt) de participer à l'évaluation/au traitement • Le(s) parent(s) refuse(nt) que l'adolescent participe à l'évaluation/au traitement • Le(s) parent(s) nie(nt) que l'adolescent ait commis une agression sexuelle, malgré les preuves établissant les faits • Le(s) parent(s) nie(nt) la probabilité du MOINDRE risque de récurrence sexuelle • Le(s) parent(s) tente(nt) de saper ou de minimiser l'importance de l'évaluation/du traitement spécifique à l'agression sexuelle suivi par leur enfant
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	<p>Éléments prouvant potentiellement ou en partie que, à tout moment au cours des six mois écoulés, le(s) parent(s) de l'adolescent a (ont) manifesté leur désaccord par rapport à l'évaluation/au traitement spécifique à l'agression sexuelle suivi par leur enfant.</p>
<input type="checkbox"/> Éléments absents	<p>Le(s) parent(s) de l'adolescent n'a (n'ont) PAS manifesté de désaccord par rapport à l'évaluation/au traitement spécifique à l'agression sexuelle suivi par leur enfant au cours des six mois écoulés.</p>
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	<p>Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.</p>

Exemples

1. Une adolescente de 15 ans a agressé sexuellement un enfant plus jeune qu'elle et résidant dans sa communauté. L'agression a eu lieu l'année dernière. Ses parents veillent à l'amener à chacune des séances qu'elle suit dans le cadre d'une thérapie axée sur la délinquance sexuelle.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a été mis en garde par la police après avoir agressé sexuellement un enfant de son voisinage. Son père et sa belle-mère sont très inquiets à son sujet et assistent aux séances thérapeutiques préconisées par la personne qui coordonne le traitement du jeune homme. La mère de l'adolescent refuse d'admettre qu'il puisse y avoir un risque de récurrence et a déclaré au jeune homme que la thérapie servirait juste à lui corrompre l'esprit.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a commis des abus sexuels sur deux membres de sa fratrie plus jeunes que lui. Ces délits ont été divulgués récemment (deux mois auparavant). Ses parents sont désireux de comprendre ce qui a conduit leur fils à commettre ces agressions sexuelles, et ils souhaitent qu'il bénéficie de toute l'aide susceptible de limiter le risque d'une récurrence. Ils ont participé à l'évaluation de façon active; toutefois, ils indiquent qu'ils ne pensent pas que les abus sexuels aient eu lieu pendant deux ans, comme indiqué par les enfants victimes. L'évaluation a également permis d'apprendre que les parents avaient mis une semaine à divulguer les infractions sexuelles aux autorités compétentes.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 18 ans participe à une évaluation à la suite d'une agression sexuelle commise sur plusieurs personnes de son âge au sein de son école. Son père et sa mère ont assisté à plusieurs des entretiens prévus (ils n'ont pas assisté à un entretien et en ont annulé deux autres), et ont fait part de leur inquiétude quant au comportement sexuel de leur fils. Toutefois, ils nient que l'adolescent ait agressé plus d'une personne. Ils ont également expliqué qu'ils éprouaient de sérieux doutes sur l'efficacité de la thérapie.

Se reporter à la page 34 pour consulter les suggestions de cotation

23. Environnement propice à la récidive sexuelle.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	À l'heure actuelle — ou dans les six mois À VENIR — l'adolescent réside/résidera, ou fréquente/fréquentera régulièrement un environnement propice à la récidive sexuelle, c'est-à-dire caractérisé par au moins un des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Contact non surveillé avec d'anciennes victimes ou des victimes potentielles • Les allées et venues de l'adolescent sont peu ou mal surveillées • Présence d'un ou de plusieurs adultes qui refusent d'admettre le risque de récidive sexuelle • Présence d'un ou de plusieurs adultes qui ignorent que l'adolescent présente un risque élevé de récidive • Accès aisé à des contenus de nature sexuelle (textuels, illustrés ou sonores) • Exposition fréquente à des comportements, des gestes ou des conversations de nature sexuelle • Présence d'un ou de plusieurs adultes qui attribuent à la ou les victimes la responsabilité des délits sexuels de l'adolescent
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie qu'à l'heure actuelle — ou dans les six mois À VENIR — l'adolescent réside/résidera, ou fréquente/fréquentera régulièrement un environnement propice à la récidive sexuelle.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	À l'heure actuelle — ET dans les six mois À VENIR — l'adolescent ne réside/résidera PAS, ou ne fréquente/fréquentera PAS un environnement propice à la récidive sexuelle.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans a presque achevé le traitement qu'il suit pour avoir agressé sexuellement des enfants plus jeunes que lui dans son voisinage. Ses parents ont également participé au traitement et ont modifié les conditions d'accès à Internet à domicile comme le suggérait le thérapeute. En raison de leur emploi du temps respectif, le jeune homme passera un week-end sur deux chez son oncle paternel. Les parents ont refusé d'informer l'oncle des délits sexuels commis par leur fils.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 13 ans est actuellement hébergé dans un foyer de traitement réservé aux délinquants sexuels juvéniles. Le centre bénéficie d'une excellente réputation pour ce qui a trait à la surveillance des résidents. Toutefois, le jeune homme quittera le foyer dans deux mois, et le préposé à la protection de l'enfance est presque sûr que l'adolescent sera placé en famille d'accueil.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 16 ans qui a agressé sexuellement plusieurs enfants vivant dans sa communauté réside à l'heure actuelle chez ses parents. Ces derniers sont conscients des facteurs de risque et de vulnérabilité propres à leur fils et prennent soin de contrôler toutes ses allées et venues. Toutefois, avant les agressions sexuelles, l'adolescent visitait fréquemment des sites Web pornographiques et ses parents sont conscients qu'ils ne sont pas assez versés en informatique pour contrôler l'utilisation que leur fils fait d'Internet.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans est hébergé dans un établissement de traitement géré par le gouvernement à la suite d'abus sexuels commis à l'encontre de sa petite sœur. Il résidera dans cet établissement pour les 18 mois à venir.

Se reporter à la page 34 pour
 consulter les suggestions de cotation

24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	Au cours des six mois écoulés : <ul style="list-style-type: none"> • L'adolescent n'a conçu aucun plan réaliste pour faire face aux facteurs de risque élevé pouvant potentiellement déclencher une récurrence sexuelle (p. ex., l'excitation sexuelle déviante), OU • L'adolescent n'a mis en pratique aucune stratégie réaliste pour faire face aux facteurs de risque élevé. REMARQUE : une stratégie ou un plan dits « réalistes » correspondent à une stratégie ou à un plan dont la mise en œuvre est considérée comme étant rationnelle, pratique et socialement acceptable.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que, au cours des six mois écoulés, l'adolescent n'a conçu ou mis en pratique aucune stratégie lui permettant de faire face aux facteurs de risque élevé pouvant potentiellement déclencher une récurrence sexuelle (p. ex., l'excitation sexuelle déviante).
<input type="checkbox"/> Éléments absents	Au cours des six mois écoulés, l'adolescent a conçu ET mis en pratique des stratégies réalistes pour pouvoir faire face aux facteurs de risque élevé susceptibles de déclencher une récurrence sexuelle.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Une adolescente de 17 ans ayant agressé sexuellement deux enfants plus jeunes l'année dernière n'a pas encore commencé à suivre un traitement spécialisé. Toutefois, ses parents et la jeune fille elle-même ont indiqué qu'elle refuse tout emploi impliquant la présence de jeunes enfants. De plus, elle se confie ouvertement à sa mère dès qu'elle se sent inquiète ou troublée. La jeune fille a également souligné que depuis 10 mois, elle avait arrêté de se masturber en se remémorant l'agression sexuelle en se forçant à penser à la pire chose qui pourrait se produire en cas de récurrence. Elle déclare également qu'elle évite activement toutes les situations dans lesquelles elle pourrait se retrouver seule avec un enfant.
2. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans qui s'est livré à des abus sexuels sur plusieurs élèves de son âge a déclaré qu'il comptait éviter tout risque de récurrence en s'empêchant d'avoir des pensées sexuelles jusqu'à ses 21 ans. Il a également affirmé que s'il lui arrivait d'avoir des pensées sexuelles, il s'enfermerait chez lui ou s'isolerait dans les toilettes de l'école.
3. Au cours de son évaluation, un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans s'étant livré à plusieurs reprises à des actes d'exhibitionnisme devant des femmes adultes a montré une carte pour portefeuille qu'il a constituée avec l'aide de son précédent thérapeute. Il indique que cette carte comporte le numéro de téléphone de son thérapeute, qu'il peut appeler en cas d'envie de récurrence, ainsi qu'un mot indice déclenchant en lui des images négatives pour se punir en cas de fantasme déviant.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 12 ans s'est livré à plusieurs reprises à des abus sexuels sur un voisin plus jeune. Il vient juste de terminer un traitement spécifique à l'agression sexuelle au sein d'un centre thérapeutique communautaire. Les thérapeutes ont signalé que le jeune homme avait beaucoup travaillé sur lui-même lors du traitement et qu'il était en mesure de fournir un compte-rendu détaillé de ses délits sexuels passés.

Se reporter à la page 35 pour consulter les suggestions de cotation

25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle.

<input type="checkbox"/> Éléments présents	L'adolescent n'a pas encore accompli la majeure partie (plus de 75 %) des objectifs de traitement de l'agression sexuelle préconisés à l'issue de l'évaluation.
<input type="checkbox"/> Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments prouvant potentiellement ou en partie que l'adolescent n'a pas encore accompli la majeure partie (plus de 75 %) des objectifs de traitement de l'agression sexuelle préconisés à l'issue de l'évaluation.
<input type="checkbox"/> Éléments absents	L'adolescent a EFFECTIVEMENT accompli la majeure partie (plus de 75 %) des objectifs de traitement de l'agression sexuelle préconisés à l'issue de l'évaluation.
<input type="checkbox"/> Éléments inconnus	Les renseignements obtenus ne permettent pas de se prononcer sur ce facteur de risque.

Exemples

1. Un adolescent de sexe masculin âgé de 18 ans ayant agressé sexuellement un membre plus jeune de sa fratrie est sur le point de quitter le foyer de traitement dans lequel il est placé depuis trois ans. Ses parents indiquent que leur fils s'est considérablement impliqué dans son traitement, et qu'ils sont impatients de le voir réintégrer le domicile familial.
2. Depuis 14 mois, un adolescent de sexe masculin âgé de 15 ans suit un traitement spécialisé dispensé par un centre communautaire à la suite d'une agression sexuelle violente commise dans la cour de son école. D'après les thérapeutes et le jeune homme lui-même, il a travaillé dur lors des séances de counseling pour élaborer et mettre en pratique des stratégies visant à prévenir l'agression sexuelle, à réduire ses propres symptômes traumatiques, à adopter une attitude sociale positive vis-à-vis des relations et des rendez-vous, et enfin à améliorer ses relations avec son père. Il s'est également constitué un réseau de soutien et est capable de comprendre le tort fait à sa victime. Toutefois, le jeune homme continue à vouloir minimiser le degré de violence employé lors de l'agression sexuelle.
3. Un adolescent de sexe masculin âgé de 14 ans a agressé sexuellement un jeune enfant il y a un an et demi. Il a suivi des séances de counseling auprès d'un organisme qui ne croit pas à l'utilité d'un traitement « spécialisé » à l'intention des délinquants sexuels juvéniles. Les notes thérapeutiques les plus récentes indiquent que le jeune homme ne parle jamais des problèmes passés, y compris de l'agression sexuelle qu'il a commise, mais qu'il fournit des efforts considérables durant la dansothérapie non directive.
4. Un adolescent de sexe masculin âgé de 11 ans a agressé sexuellement deux membres plus jeunes de sa fratrie ainsi qu'un voisin, également plus jeune. Il a suivi un traitement spécialisé pendant presque deux ans, et son thérapeute indique que le jeune homme a abordé et réalisé la plupart des objectifs fixés à la suite de l'évaluation spécialisée, à l'exception des troubles de la sociabilité, qui demeurent très importants.

Suggestions de cotation

1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs).

1. **Éléments absents.** Aucun élément prouvant la manifestation récente d'une excitation sexuelle déviante. DE PLUS, les agressions commises à l'encontre des enfants victimes remontent à plus d'un an.
2. **Éléments absents.** Aucun élément prouvant la manifestation récente d'une excitation sexuelle déviante. DE PLUS, il faut en général qu'il y ait une différence d'âge de quatre ans ou davantage entre l'agresseur et la victime pour que celle-ci puisse être considérée comme un « enfant victime ».
3. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Certains éléments tendent à prouver la manifestation récente de pulsions sexuelles déviantes.
4. **Éléments présents.** L'adolescent indique qu'il a récemment éprouvé un intérêt sexuel envers des enfants plus jeunes.

2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle.

1. **Éléments présents.** Éléments confirmant une masturbation inhabituellement fréquente et la formulation de commentaires d'ordre sexuel.
2. **Éléments absents.** Bien que ce jeune manifeste vraisemblablement des signes préoccupants, il est seulement âgé de 11 ans et The ERASOR ne peut être utilisé dans son cas.
3. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Certains éléments suggèrent la consultation fréquente de médias sexuellement explicites; toutefois, cela n'indique pas nettement une obsession ou une préoccupation d'ordre sexuel.
4. **Éléments absents.** L'adolescent ne manifeste pas d'intérêts ou de comportements sexuels obsessionnels ou indiquant une préoccupation d'ordre sexuel.

3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle.

1. **Éléments inconnus.** Aucune information concernant les attitudes adoptées récemment (au cours des six mois écoulés).
2. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Certains éléments issus d'un questionnaire expérimental tendent à suggérer l'existence d'attitudes cautionnant la récurrence sexuelle.
3. **Éléments inconnus.** Bien qu'il puisse y avoir lieu de s'interroger sur les attitudes sexuelles du père, aucune information n'est disponible en ce qui concerne les attitudes sexuelles récemment adoptées par l'adolescent.
4. **Éléments présents.** Cet adolescent adopte des attitudes qui cautionnent la récurrence sexuelle.

4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants.

5. **Éléments inconnus.** Il est essentiel de savoir si les facteurs de risque 1 (intérêts sexuels déviants) ou 3 (attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle) ont été cotés ou non comme « Éléments présents ». Il est également impératif de savoir si le refus de l'adolescente découle de son refus à aborder les facteurs 1 ou 3.
6. **Éléments inconnus.** Même si le facteur de risque 1 (intérêts sexuels déviants) est vraisemblablement présent, le fait que l'adolescent assiste aux séances de thérapie ne donne aucune indication sur sa volonté à modifier ses intérêts déviants par le biais du traitement.
7. **Éléments présents.** L'adolescent présente le facteur de risque 3 (attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle) et ne semble pas disposé à modifier ses attitudes.
8. **Éléments absents.** Les facteurs de risque 1 et 3 sont absents. Bien qu'elle nie avoir commis l'agression sexuelle qui lui est reprochée, aucun élément n'indique que l'adolescente refuse de modifier ses attitudes et intérêts sexuels déviants.

5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus.

1. **Éléments absents.** Le garçon de neuf ans n'était pas visé; par conséquent, on considère que l'agression n'impliquait qu'une seule victime.
2. **Éléments présents.** Deux victimes connues. Les victimes sont comptabilisées comme telles, que l'agression ait fait l'objet d'une accusation au pénal ou non.
3. **Éléments absents.** Les comportements sexuels inappropriés survenus avant l'âge de 12 ans se sont manifestés il y a plus de deux ans.
4. **Éléments présents.** Toutes les agressions sexuelles, qu'elles aient impliqué un contact physique ou non, sont prises en compte comme facteurs de risque.

6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus.

1. **Impossible d'utiliser The ERASOR.** La fillette évaluée est seulement âgée de 10 ans.
2. **Éléments présents.** Des sources fiables confirment que la même victime a été agressée à plus d'une reprise.
3. **Éléments présents.** Le délit précédent (exhibition génitale) est comptabilisé comme agression sexuelle même si aucun contact physique n'a eu lieu.
4. **Éléments inconnus.** Même s'il est probable qu'il y ait eu plus d'une victime, aucun élément ne permet de savoir si les victimes ont été agressées plus d'une fois.

7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte.

1. **Éléments absents.** Le premier comportement sexuellement préjudiciable est survenu à l'âge de 12 ans et il y a plus de deux ans.
2. **Éléments présents.** La première agression doit être comptabilisée, même si elle n'a pas fait l'objet d'une accusation au pénal.
3. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** De nombreux éléments tendent à prouver qu'une sanction parentale a eu lieu par le passé.
4. **Éléments absents.** Même si l'oncle a été témoin de la première agression sexuelle, l'adolescent n'a fait l'objet d'AUCUNE sanction.

8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle.

1. **Éléments présents.** Étant donné la différence de force physique impliquée par la différence d'âge, il est clair que la contrainte physique et l'agression physique étaient excessives.
2. **Éléments absents.** Bien qu'il y ait bien eu une menace, il ne s'agissait PAS d'une menace de violence.
3. **Éléments absents.** Ce comportement menaçant est très certainement préoccupant, mais aucune menace n'a été émise lors de la perpétration de l'agression sexuelle.
4. **Éléments inconnus.** Pas assez de renseignements pour justifier une décision. Même si les renseignements fournis volontairement par l'agresseur lui-même sont souvent valides, il est préférable qu'une confirmation indépendante vienne corroborer ces déclarations, car il est possible que le recours à des menaces ou à une violence excessive soit minimisé.



9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant.

1. **Éléments absents.** Même si une agression sexuelle doit être comptabilisée comme telle qu'il y ait eu contact physique ou non, aucune des victimes n'était âgée de moins de 12 ans.
2. **Éléments absents.** Les abus sexuels sur l'enfant de quatre ans se sont produits alors que l'adolescent était âgé de moins de 12 ans, et les faits se sont déroulés il y a plus de deux ans.
3. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Même si la différence d'âge entre la victime et son agresseur était de moins de trois ans, il est possible que la victime ait été choisie pour sa vulnérabilité « enfantine ».
4. **Éléments présents.** Il s'agit d'une agression sexuelle intentionnelle sur un enfant de neuf ans, commise par un agresseur âgé de 15 ans.

10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère.

1. **Éléments présents.** Il est important de prendre en compte le point de vue de la victime pour l'évaluation de ce facteur.
2. **Éléments présents.** L'agression sexuelle a eu lieu dans les 24 heures suivant la première rencontre.
3. **Éléments inconnus.** Nous ignorons si les victimes connaissaient l'adolescent ou non. Il est possible qu'elles l'aient rencontré plus de 24 heures avant l'agression sexuelle. Leurs familles se sont peut-être rencontrées à plusieurs reprises par le passé.
4. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** D'après les éléments d'information communiqués, il est possible que l'une des victimes n'ait jamais rencontré l'adolescent de 12 ans accusé d'avoir commis l'agression sexuelle avant que celle-ci n'ait été perpétrée.

11. Absence de discrimination dans le choix des victimes.

1. **Éléments absents.** Les deux victimes sont de sexe masculin, ont le même âge que l'agresseur, sont connues de l'agresseur et n'appartiennent pas à son cercle familial.
2. **Impossible d'utiliser The ERASOR.** Même si l'absence de discrimination dans le choix des victimes est manifeste, l'agresseur est âgé de 20 ans. Nous déconseillons donc d'utiliser The ERASOR pour évaluer ce sujet.
3. **Éléments présents.** Les deux victimes agressées sexuellement étaient des enfants, mais l'une était du sexe féminin et l'autre du sexe masculin.
4. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Les lignes directrices fournies pour le codage spécifient que les liens familiaux peuvent s'appliquer aux frères et sœurs de famille d'accueil, en fonction de la durée du séjour de l'adolescent au sein de la famille d'accueil.

12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin).

1. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Il est possible que l'adolescent ait commis des abus sexuels sur un enfant de sexe masculin par le passé. Même si l'agression sexuelle a eu lieu alors que l'adolescent était âgé de moins de 12 ans, il faut noter qu'elle s'est déroulée au cours des deux années écoulées.
2. **L'évaluation est impossible.** Ce facteur doit uniquement être utilisé pour évaluer des adolescents de sexe masculin.
3. **Éléments absents.** Le petit garçon n'était pas la cible de l'agression sexuelle.
4. **Éléments présents.** Le fait que l'adolescent nie avoir commis l'agression sexuelle n'entre pas en ligne de compte.

13. Diversité des comportements d'agression sexuelle.

1. **Éléments présents.** Les documents officiels utilisés pour éclairer le jugement clinique mettent en évidence plusieurs types de comportement sexuel (p. ex., attouchements et pénétration).
2. **Impossible d'utiliser The ERASOR.** Il n'y a jamais eu d'agression sexuelle.
3. **Éléments absents.** Il semble que cet adolescent se soit uniquement livré à des actes d'exhibitionnisme.
4. **Éléments inconnus.** Pas assez de renseignements pour justifier une décision.

14. Orientation interpersonnelle antisociale.

1. **Éléments présents.** Des éléments récents ont permis de déterminer que le sujet présentait cinq des critères associés à ce facteur de risque.
2. **Éléments absents.** Un seul critère (l'égoïsme) a été mis en évidence. L'absence de remords et le report de la responsabilité sur la victime concernent seulement les agressions sexuelles précédentes et ne constituent donc pas des indicateurs du mode de fonctionnement général de l'adolescente.
3. **Éléments absents.** Un seul critère (mensonges fréquents) a été mis en évidence au cours des six mois écoulés.
4. **Éléments inconnus.** Bien que le sujet ait vraisemblablement adopté des comportements antisociaux par le passé, aucun élément ne permet de déterminer son mode de fonctionnement récent (six derniers mois).

15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social.

1. **Éléments présents.** Un seul des amis proches de l'adolescent se situe dans la même tranche d'âge que lui; les deux autres sont plus jeunes d'au moins trois ans.
2. **Éléments présents.** Même si l'adolescente entretient des relations d'amitié proche avec deux camarades de classe, elle est socialement isolée des adolescents de son âge en dehors de l'école.
3. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Cet adolescent n'est visiblement pas isolé des jeunes de son âge en dehors de l'école; toutefois, les informations communiquées peuvent indiquer que ces nouvelles relations ne sont pas des relations d'amitié intimes.
4. **Éléments absents.** Cet adolescent a plus d'un ami proche et n'est pas isolé des jeunes de son âge en dehors de l'école.

16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs.

1. **Éléments absents.** La fréquentation de pairs au comportement antisocial remonte à plus de six mois.
2. **Éléments présents.** Cet adolescent s'est récemment (au cours des six derniers mois) livré à des actes antisociaux dans l'objectif d'être « intégré » dans des groupes de jeunes de son âge.
3. **Éléments absents.** Il semble qu'il s'agisse d'un incident isolé, on ne peut donc pas dire que l'ami de cet adolescent manifeste SOUVENT des comportements antisociaux.
4. **Éléments présents.** En raison du lieu où il a été détenu, l'adolescent se liera probablement avec des jeunes de son âge se livrant à des activités criminelles ou antisociales.

17. Agression interpersonnelle.

1. **Éléments absents.** Aucun élément n'a permis d'identifier un SCHÉMA d'agression interpersonnelle. De plus, la destruction d'un bien ne peut être considérée comme une manifestation d'agression « interpersonnelle ».
2. **Éléments présents.** Présence d'un schéma récent d'agression interpersonnelle.
3. **Éléments absents.** Aucun élément n'indique qu'une agression se soit déroulée RÉCEMMENT.
4. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Certains éléments suggèrent l'apparition récente d'une agression interpersonnelle; toutefois, il n'est pas évident que ce comportement constitue un « schéma ».

18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif.

1. **Éléments absents.** Bien que l'anxiété et la dépression constituent évidemment des signes préoccupants, il ne semble pas que ces affects négatifs aient EMPIRÉ au cours des six mois écoulés.
2. **Éléments présents.** Certains éléments dénotent qu'au moins un affect négatif a empiré au cours des six mois écoulés.
3. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Il est possible qu'un affect négatif ait empiré récemment.
4. **Éléments inconnus.** Pas assez d'éléments d'information valides pour pouvoir formuler un jugement.

19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité).

1. **Éléments absents.** Malgré les diagnostics antérieurs, aucun élément ne vient prouver que l'adolescent ait fait preuve d'un comportement particulièrement impulsif au cours des six mois écoulés.
2. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Deux des critères associés à ce facteur de risque ont été mis en évidence au cours des six mois écoulés.
3. **Éléments présents.** Trois des critères associés à ce facteur de risque ont été mis en évidence au cours des six mois écoulés.
4. **Éléments inconnus.** Même si aucun signe indiquant une importante impulsivité n'a été constaté au cours de cet entretien, il convient d'obtenir d'autres éléments d'information avant de pouvoir formuler un jugement sur la maîtrise de soi dont semble témoigner l'adolescent.

20. Situation de détresse familiale

1. **Éléments présents.** De nombreux éléments indiquent que la famille vit une situation de détresse récente et extrême. Ce facteur sera évalué comme « Élément présent », quel que soit le lieu où réside l'adolescente.
2. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Il est très possible que la famille subisse un certain niveau de stress en raison de ces changements, mais il ne s'agit que d'une supposition. Le déménagement a peut-être eu des conséquences positives pour tous les membres de la famille.
3. **L'évaluation est impossible.** Cet adolescent n'a pas commis d'agression sexuelle; par conséquent, il est impossible d'utiliser The ERASOR pour son évaluation.
4. **Éléments présents.** Plusieurs éléments dénotent une détresse familiale récente et extrême.



21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un de ses parents/Rejet parental

1. **Éléments absents.** Aucun élément n'indique que l'adolescent et ses parents vivent une relation conflictuelle. Bien que le père biologique ne soit pas impliqué actuellement dans la vie de son fils, il n'y a jamais été impliqué par le passé.
2. **Éléments inconnus.** Aucun élément d'information quant à la relation que l'adolescent et ses parents vivent actuellement. Les problèmes de violence appartiennent au passé, et les sentiments exprimés par le frère du jeune homme diffèrent peut-être de ceux éprouvés par le jeune homme lui-même.
3. **Éléments présents.** Même si le jeune homme décrit des relations positives avec ses parents et son beau-père, il indique qu'il existe un conflit parent-enfant significatif entre lui et sa belle-mère.
4. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Certains éléments d'information peuvent indiquer que le jeune homme se sent rejeté par l'un de ses parents.

22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle.

1. **Éléments inconnus.** Aucun élément d'information ne permet d'établir l'attitude des parents vis-à-vis du traitement ou leur sentiment quant au risque de récurrence de leur fille.
2. **Éléments présents.** Au moins un parent ne cautionne pas le traitement. De plus, au moins un parent refuse de croire qu'il puisse y avoir un risque de récurrence.
3. **Éléments absents.** Les parents de l'adolescent sont de toute évidence très impliqués dans le traitement spécifique visant à réduire le risque de récurrence, et ont conscience que ce risque existe.
4. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Les parents admettent l'existence d'une victime, mais pas celle des autres. Certains éléments indiquent que les parents ne cautionnent pas totalement le traitement.

23. Environnement propice à la récurrence sexuelle.

1. **Éléments présents.** Même s'il est manifeste que les parents font leur possible pour réduire le risque de récurrence de leur fils alors que celui-ci vit sous leur toit, l'adolescent sera souvent amené à passer du temps chez son oncle, qui ignore que son neveu présente des risques de récurrence sexuelle.
2. **Éléments inconnus.** Même si le centre dans lequel le jeune homme est actuellement hébergé ne favorise pas la récurrence, on ignore où l'adolescent résidera dans les six prochains mois. Même si le placement en famille d'accueil était avéré, on ignore tout de l'environnement du prochain lieu d'hébergement.
3. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Certains éléments d'information indiquent que le jeune homme peut avoir accès facilement à du matériel pornographique alors qu'il vit sous le toit familial; hormis ce fait, aucun élément n'indique que le cadre de vie de l'adolescent favorise la récurrence sexuelle.
4. **Éléments inconnus.** Aucun élément d'information sur l'environnement du centre en question.

24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes.

1. **Éléments absents.** Même si la jeune fille n'a pas encore suivi de thérapie, elle a élaboré (et utilise) des stratégies de prévention réalistes.
2. **Éléments présents.** Les stratégies proposées ne sont pas réalistes.
3. **Éléments potentiellement présents ou présents en partie.** Certains éléments indiquent que l'adolescent a élaboré des stratégies; toutefois, il n'est pas certain que celles-ci puissent répondre de façon adéquate aux facteurs de risque les plus susceptibles d'entraîner une récidive (à moins que le seul facteur de risque de l'adolescent ne soit l'excitation sexuelle déviante). Il n'est pas non plus certain que ces stratégies soient effectivement employées.
4. **Éléments inconnus.** Même si l'on peut espérer que l'autre thérapeute ait abordé la question, il n'existe aucun élément permettant d'identifier des stratégies de prévention réalistes.

25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle.

1. **Éléments inconnus.** Aucun élément d'information ne permet d'identifier les objectifs menés à terme.
2. **Éléments absents.** Le jeune homme a mené à terme presque tous les objectifs concernant spécifiquement le risque de récidive sexuelle. Le fait qu'il persiste à minimiser les détails relatifs à l'agression empêche néanmoins de considérer ce facteur comme « Élément présent ».
3. **Éléments présents.** Le jeune homme n'a pas mené à terme un traitement spécifique à l'agression sexuelle, et il est probable que de nombreux aspects n'aient pas été étudiés.
4. **Impossible d'utiliser The ERASOR.** The ERASOR peut uniquement être utilisé pour l'évaluation d'adolescents âgés de 12 à 18 ans.

Évaluation générale du risque (faible, modéré ou élevé)

Les évaluateurs doivent garder à l'esprit que, comme expliqué dans le manuel de codage, il n'existe pas à l'heure actuelle d'algorithme permettant de déterminer le niveau de risque global. Bien qu'il soit très probable qu'il existe une relation positive entre le nombre de facteurs de risque élevé présents et l'évaluation du risque - ainsi, la présence d'un grand nombre de facteurs de risque élevé suggère un risque de récurrence élevé - la décision finale devra s'intéresser davantage à la façon dont les facteurs de risque sont corrélés entre eux et ne pas se contenter de considérer le nombre de facteurs présents.

Exemple 1

Facteurs de risque élevé associés à la récurrence sexuelle	Éléments présents	Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments absents	Éléments inconnus
Intérêts, attitudes et comportements sexuels				
1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs)	√			
2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle			√	
3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle		√		
4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants	√			
Antécédents d'agression sexuelle				
5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus	√			
6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus	√			
7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte)			√	
8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle			√	
9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant	√			
10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère	√			
11. Absence de discrimination dans le choix des victimes			√	
12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (<i>Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin</i>)			√	
13. Diversité des comportements d'agression sexuelle		√		
Fonctionnement psychosocial				
14. Orientation interpersonnelle antisociale			√	
15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social	√			
16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs			√	
17. Agression interpersonnelle			√	
18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif			√	
19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité)	√			



Fonctionnement de la famille/de l'environnement				
20. Situation de détresse familiale				√
21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un des ses parents/Rejet parental	√			
22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle			√	
23. Environnement propice à la récidive sexuelle	√			
Traitement				
24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes	√			
25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle	√			
Autre(s) facteur(s)				
Évaluation générale du risque <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé				



Exemple 2

Facteurs de risque élevé associés à la récidive sexuelle	Éléments présents	Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments absents	Éléments inconnus
Intérêts, attitudes et comportements sexuels				
1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs)			√	
2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle	√			
3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle			√	
4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants			√	
Antécédents d'agression sexuelle				
5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus	√			
6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus		√		
7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte)			√	
8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle				√
9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant			√	
10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère			√	
11. Absence de discrimination dans le choix des victimes			√	
12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin)			√	
13. Diversité des comportements d'agression sexuelle	√			
Fonctionnement psychosocial				
14. Orientation interpersonnelle antisociale		√		
15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social			√	
16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs		√		
17. Agression interpersonnelle	√			
18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif			√	
19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité)			√	
Fonctionnement de la famille/de l'environnement				
20. Situation de détresse familiale			√	
21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un des ses parents/Rejet parental	√			
22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle			√	
23. Environnement propice à la récidive sexuelle			√	
Traitement				
24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes		√		
25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle	√			
Autre(s) facteur(s)				
Évaluation générale du risque <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé				



Exemple 3

Facteurs de risque élevé associés à la récidive sexuelle	Éléments présents	Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments absents	Éléments inconnus
Intérêts, attitudes et comportements sexuels				
1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs)			√	
2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle		√		
3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle			√	
4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants			√	
Antécédents d'agression sexuelle				
5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus			√	
6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus	√			
7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte)			√	
8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle			√	
9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant	√			
10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère			√	
11. Absence de discrimination dans le choix des victimes			√	
12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (<i>Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin</i>)			√	
13. Diversité des comportements d'agression sexuelle	√			
Fonctionnement psychosocial				
14. Orientation interpersonnelle antisociale			√	
15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social	√			
16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs			√	
17. Agression interpersonnelle			√	
18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif			√	
19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité)			√	
Fonctionnement de la famille/de l'environnement				
20. Situation de détresse familiale			√	
21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un des ses parents/Rejet parental		√		
22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle			√	
23. Environnement propice à la récidive sexuelle			√	
Traitement				
24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes			√	
25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle		√		
Autre(s) facteur(s)				
Évaluation générale du risque <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé				



Exemple 4

Facteurs de risque élevé associés à la récidive sexuelle	Éléments présents	Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments absents	Éléments inconnus
Intérêts, attitudes et comportements sexuels				
1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs)			√	
2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle			√	
3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle		√		
4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants			√	
Antécédents d'agression sexuelle				
5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus			√	
6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus	√			
7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte)	√			
8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle		√		
9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant	√			
10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère			√	
11. Absence de discrimination dans le choix des victimes			√	
12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (<i>Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin</i>)			√	
13. Diversité des comportements d'agression sexuelle	√			
Fonctionnement psychosocial				
14. Orientation interpersonnelle antisociale		√		
15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social			√	
16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs	√			
17. Agression interpersonnelle			√	
18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif	√			
19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité)			√	
Fonctionnement de la famille/de l'environnement				
20. Situation de détresse familiale		√		
21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un des ses parents/Rejet parental			√	
22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle			√	
23. Environnement propice à la récidive sexuelle			√	
Traitement				
24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes			√	
25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle	√			
Autre(s) facteur(s)				
Évaluation générale du risque <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé				



Exemple 5

Facteurs de risque élevé associés à la récidive sexuelle	Éléments présents	Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments absents	Éléments inconnus
Intérêts, attitudes et comportements sexuels				
1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs)			√	
2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle			√	
3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle		√		
4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants			√	
Antécédents d'agression sexuelle				
5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus			√	
6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus	√			
7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte)			√	
8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle		√		
9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant	√			
10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère			√	
11. Absence de discrimination dans le choix des victimes			√	
12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (<i>Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin</i>)	√			
13. Diversité des comportements d'agression sexuelle	√			
Fonctionnement psychosocial				
14. Orientation interpersonnelle antisociale		√		
15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social			√	
16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs			√	
17. Agression interpersonnelle			√	
18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif			√	
19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité)			√	
Fonctionnement de la famille/de l'environnement				
20. Situation de détresse familiale			√	
21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un des ses parents/Rejet parental	√			
22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle			√	
23. Environnement propice à la récidive sexuelle			√	
Traitement				
24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes			√	
25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle		√		
Autre(s) facteur(s)				
Évaluation générale du risque <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé				



Exemple 6

Facteurs de risque élevé associés à la récidive sexuelle	Éléments présents	Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments absents	Éléments inconnus
Intérêts, attitudes et comportements sexuels				
1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs)	√			
2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle	√			
3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle		√		
4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants			√	
Antécédents d'agression sexuelle				
5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus	√			
6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus			√	
7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte)	√			
8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle			√	
9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant	√			
10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère	√			
11. Absence de discrimination dans le choix des victimes	√			
12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (<i>Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin</i>)			√	
13. Diversité des comportements d'agression sexuelle	√			
Fonctionnement psychosocial				
14. Orientation interpersonnelle antisociale	√			
15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social		√		
16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs			√	
17. Agression interpersonnelle	√			
18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif			√	
19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité)	√			
Fonctionnement de la famille/de l'environnement				
20. Situation de détresse familiale				√
21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un des ses parents/Rejet parental	√			
22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle			√	
23. Environnement propice à la récidive sexuelle			√	
Traitement				
24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes	√			
25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle		√		
Autre(s) facteur(s)				
Évaluation générale du risque <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé				



Exemple 7

Facteurs de risque élevé associés à la récidive sexuelle	Éléments présents	Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments absents	Éléments inconnus
Intérêts, attitudes et comportements sexuels				
1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs)		√		
2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle			√	
3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle			√	
4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants			√	
Antécédents d'agression sexuelle				
5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus			√	
6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus			√	
7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte)			√	
8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle			√	
9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant				
10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère	√			
11. Absence de discrimination dans le choix des victimes			√	
12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (<i>Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin</i>)			√	
13. Diversité des comportements d'agression sexuelle			√	
Fonctionnement psychosocial				
14. Orientation interpersonnelle antisociale			√	
15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social	√			
16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs			√	
17. Agression interpersonnelle			√	
18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif			√	
19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité)	√			
Fonctionnement de la famille/de l'environnement				
20. Situation de détresse familiale			√	
21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un des ses parents/Rejet parental			√	
22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle			√	
23. Environnement propice à la récidive sexuelle		√		
Traitement				
24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes		√		
25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle	√			
Autre(s) facteur(s)				
Évaluation générale du risque <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé				



Exemple 8

Facteurs de risque élevé associés à la récidive sexuelle	Éléments présents	Éléments potentiellement présents ou présents en partie	Éléments absents	Éléments inconnus
Intérêts, attitudes et comportements sexuels				
1. Intérêts sexuels déviants (intérêt sexuel envers les enfants, recours à la violence, ou association de ces deux facteurs)		√		
2. Obsessions sexuelles/Préoccupations de nature sexuelle	√			
3. Attitudes tolérantes à l'égard de l'agression sexuelle			√	
4. Refus de modifier les attitudes ou intérêts sexuels déviants			√	
Antécédents d'agression sexuelle				
5. Agression sexuelle à l'encontre de deux victimes ou plus	√			
6. Agression sexuelle d'une même victime à deux reprises ou plus	√			
7. Agression(s) sexuelle(s) ayant déjà fait l'objet d'une sanction de la part d'un adulte)			√	
8. Menaces ou recours à des armes/à une violence excessive au cours de l'agression sexuelle			√	
9. L'adolescent a déjà agressé sexuellement un enfant	√			
10. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une personne lui étant étrangère			√	
11. Absence de discrimination dans le choix des victimes			√	
12. L'adolescent a déjà agressé sexuellement une victime de sexe masculin (<i>Facteur réservé à l'évaluation des délinquants de sexe masculin</i>)				
13. Diversité des comportements d'agression sexuelle	√			
Fonctionnement psychosocial				
14. Orientation interpersonnelle antisociale			√	
15. Absence d'ami(e)s intimes/Isolement social	√			
16. Fréquentations néfastes et influence négative des pairs			√	
17. Agression interpersonnelle			√	
18. Escalade de la colère ou d'un autre affect négatif			√	
19. Autorégulation inefficace du comportement et de l'expression des affects (impulsivité)			√	
Fonctionnement de la famille/de l'environnement				
20. Situation de détresse familiale		√		
21. Relations conflictuelles entre le délinquant et l'un des ses parents/Rejet parental			√	
22. Parent(s) ne cautionnant pas l'évaluation/le traitement spécifique de l'agression sexuelle			√	
23. Environnement propice à la récidive sexuelle			√	
Traitement				
24. Aucune conception ou mise en pratique de programmes ou de stratégies de prévention réalistes		√		
25. Interruption du traitement spécifique de l'agression sexuelle	√			
Autre(s) facteur(s)				
Évaluation générale du risque <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Élevé				

Suggestions d'évaluation du risque pour les huit exemples précédents*

Exemple 1

Évaluation générale du risque	<input type="checkbox"/>	Faible	<input type="checkbox"/>	Modéré	<input checked="" type="checkbox"/>	Élevé
-------------------------------	--------------------------	--------	--------------------------	--------	-------------------------------------	-------

Exemple 2

Évaluation générale du risque	<input type="checkbox"/>	Faible	<input checked="" type="checkbox"/>	Modéré	<input type="checkbox"/>	Élevé
-------------------------------	--------------------------	--------	-------------------------------------	--------	--------------------------	-------

Exemple 3

Évaluation générale du risque	<input checked="" type="checkbox"/>	Faible	<input type="checkbox"/>	Modéré	<input type="checkbox"/>	Élevé
-------------------------------	-------------------------------------	--------	--------------------------	--------	--------------------------	-------

Exemple 4

Évaluation générale du risque	<input type="checkbox"/>	Faible	<input checked="" type="checkbox"/>	Modéré	<input type="checkbox"/>	Élevé
-------------------------------	--------------------------	--------	-------------------------------------	--------	--------------------------	-------

Exemple 5

Évaluation générale du risque	<input checked="" type="checkbox"/>	Faible	<input type="checkbox"/>	Modéré	<input type="checkbox"/>	Élevé
-------------------------------	-------------------------------------	--------	--------------------------	--------	--------------------------	-------

Exemple 6

Évaluation générale du risque	<input type="checkbox"/>	Faible	<input type="checkbox"/>	Modéré	<input checked="" type="checkbox"/>	Élevé
-------------------------------	--------------------------	--------	--------------------------	--------	-------------------------------------	-------

Exemple 7

Évaluation générale du risque	<input type="checkbox"/>	Faible	<input checked="" type="checkbox"/>	Modéré	<input type="checkbox"/>	Élevé
-------------------------------	--------------------------	--------	-------------------------------------	--------	--------------------------	-------

Exemple 8

Évaluation générale du risque	<input type="checkbox"/>	Faible	<input checked="" type="checkbox"/>	Modéré	<input type="checkbox"/>	Élevé
-------------------------------	--------------------------	--------	-------------------------------------	--------	--------------------------	-------

*Bien entendu, l'évaluateur devra *toujours* avoir à sa disposition des informations plus détaillées que celles figurant sur un formulaire de cotation d'une seule page. Les exemples présentés ici sont extrêmement artificiels et ne sont utilisés qu'à des fins illustratives.